

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-MOULIERE**

Séance du 13 avril 2021

L'an DEUX MIL vingt et un, le treize avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Moulière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Kévin GOMEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2021.

Présents: Mesdames et Messieurs Kévin GOMEZ, Maire, Sylvie ROY, 1^{er} adjoint, Arnaud MONVOISIN, 2^{ème} adjoint, Laurence SIMONNET, 3^{ème} adjoint, Pierrick GIRAUD, 4^{ème} adjoint, Marie Christine GETREAU, Samuel MOREAU, David BRIAND , Christelle MICHAUD, Arnaud PEUCH, Johanna LESCOASTREYRES, Chantal BEAUPOUX, Jérôme ANDRE, Patrick BELOT.

Absente ou excusée : néant

Absente excusée ayant donné pouvoir : néant.

Secrétaire : Patrick BELOT

Assistait également à la séance : Mme Christine DURAND, secrétaire.

ELUS : 14

PRESENTS : 14

VOTANTS : 14

Le Maire ouvre la séance et chacun ayant reçu par mail et lu le procès-verbal de la précédente réunion, il est voté et adopté à l'unanimité.

A noter :

-AUDICONFERENCE de la réunion de conseil municipal de ce jour (13 avril).

Pour permettre l'accès en audioconférence de la réunion de ce jour, il faut utiliser le système d'audioconférence par téléphone proposé par la société FreeConferenceCall (numéro : 07.56.75.00.19 // Code d'accès : 5436826 #).

DELIBERATION N° 21/ 15: ADHESION A L'APPLICATION INTRAMUROS.

Arnaud MONVOISIN présente au conseil les modalités d'application et d'adhésion du service INTRAMUROS.

Les administrés peuvent télécharger cette application qui concerne leur commune et ainsi recevoir les informations générales, les alertes, tous les renseignements importants de la vie quotidienne. Cette application est utilisée entre autres par les communes avoisinantes, celle de Lavoux par exemple et il est possible d'aller également consulter les informations.

La convention est proposée pour trois ans à compter du 1^{er} mai 2021 au tarif mensuel de 24 € TTC soit 20€ HT (avec une période d'essai de trois mois).

Après débats et discussions, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à cette convention et autorise M.LE MAIRE à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

DELIBERATION N° 21/16 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE.

Considérant les résultats de 2020, les travaux d'investissement réalisés, la baisse des dotations de l'Etat, la conjoncture économique,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

D'augmenter les taux de la fiscalité du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti, de 5,0095%.

Les taux votés pour 2021 s'établiront comme suit :

- Foncier Bâti: 30.60%
- Foncier Non Bâti: 36.97%

DELIBERATION N° 21/ 17 : demande de subvention du club de tennis la raquette BONNIMATOISE :

M. LE MAIRE présente au conseil le courrier du club de tennis qui sollicite une subvention à la commune de 500 €.

M. PEUCH s'interroge sur la nécessité d'accorder une telle subvention sans qu'il y ait un véritable projet de présenté.

M. BELOT précise que beaucoup de clubs ou associations demandent des subventions pour assurer surtout une partie des dépenses de fonctionnement et pouvoir équilibrer leur budget.

Après débats et discussions, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder une subvention de 200€ au club de tennis de la raquette BONNIMATOISE.

QUESTIONS DIVERSES :

-PAPI :

Laurence Simonnet présente le programme d'action du risque d'inondation pour les communes du PAPI VIENNE AVAL, dont fait partie la commune de la Chapelle-Moulière.

-Rappel Urbanisme :

Sylvie ROY fait part de plusieurs informations :

1°) -concernant l'entretien des végétaux (élagage) aux abords des lignes téléphoniques, les administrés sont invités à entretenir leurs arbres et si besoin, contacter orange pour la réalisation de leurs travaux si la ligne a besoin d'être sécurisée.

2°)- urbanisme : toutes les modifications de surface habitable, surélévation, changement d'affectation ou réalisation de travaux sur toiture doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou permis de construire auprès de la mairie.

-Conseil des jeunes :

David BRIAND informe le conseil que 70 jeunes seraient potentiellement éligibles, sachant que l'élection serait entre 8 et 15 candidats.

Une personne de la ligue de l'enseignement de la Vienne a d'ailleurs rencontré la commission municipale en charge de la création de ce conseil municipal des jeunes.

-Chantiers pépites :

Si la commune veut proposer des chantiers d'été, le conseil municipal peut réfléchir à une action visible dans la commune et qui serait proposée aux jeunes pour l'été prochain.

-Brûlage des végétaux :

Kévin GOMEZ fait un rappel de cette réglementation qui est à la fois affichée en mairie et diffusée sur le site internet de la commune.

-Circulation à St Claud et l'écotière.

Beaucoup de villageois interpellent le conseil sur les suites du sondage de Saint Claud. Grand Poitiers a fait une proposition (affiché sur le panneau extérieur de la mairie) et doit à nouveau rencontrer les élus dans le mois d'avril.

A 22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en Mairie, le 16 avril 2021,

Le Maire, Kévin GOMEZ

